

Pourquoi un axe sur la santé environnementale dans le CLS ?

Selon la définition de l'OMS – Conférence d'Helsinki – 1994 : « La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement.

Elle concerne également la politique et les pratiques de gestion, de résorption, de contrôle et de prévention des facteurs environnementaux susceptibles d'affecter la santé des générations actuelles et futures »

La santé environnementale implique donc la prise en compte de l'impact des polluants sur la santé, qu'ils soient locaux ou globaux. Par exemple, la qualité de l'air est considérée sous l'aspect de l'air intérieur jusqu'à l'aspect planétaire avec les conséquences du réchauffement climatique.

En travaillant à réduire les expositions environnementales et ses conséquences, la santé environnementale s'inscrit principalement dans le champ de la prévention primaire.

Quel cadre d'intervention ?

La troisième version du Plan National de prévention des risques pour la Santé liés à l'Environnement (PNSE) inspiré suite à la signature de la charte de l'environnement de 2004 a été lancé cette année.

Ce plan décliné en région en Plan Régional de Santé Environnement (PRSE) a pour objectif de prendre en compte les impacts environnementaux sur la santé humaine, de les identifier, de sensibiliser et de prévenir des risques environnementaux liés aux pollutions des milieux de vies (air, sol, eau, habitat, ...) qu'il s'agisse de produits chimiques ou autres (plantes invasives, insectes nuisibles pour la santé) et risques émergents (perturbateurs endocriniens, ...).

Ce plan régional est piloté de manière transversale entre le Conseil Régional, L'Agence Régionale de Santé et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

En Nouvelle Aquitaine, le PRSE 3^{ème} génération a été lancé en Juin 2017 (2017-2021). Il se décline en 5 objectifs stratégiques qui sont :

- Agir sur les pesticides et les risques émergents ou qui progressent
- Promouvoir un environnement favorable à la santé et adapté aux caractéristiques du territoire
- Améliorer la qualité de l'eau potable et l'accès à l'alimentation saine et durable
- Protéger la santé des femmes enceintes, des jeunes enfants et des jeunes
- Permettre à chacun d'être acteur de sa santé

Démarche initiale du Pays Ruffécois en Santé Environnementale

Depuis de nombreuses années, les élus du Pays du Ruffécois travaillent sur la préservation et l'amélioration de la qualité de vie sur le territoire. Sous l'impulsion de son Conseil de développement en 2004, le Pays Ruffécois a commencé à travailler sur la thématique de l'eau (cycle de conférences, fête de l'eau, ...) L'objectif était de générer une prise de conscience de l'ensemble des acteurs du



territoire concernant la gestion de la ressource en eau et de favoriser la diffusion de bonnes pratiques.

A partir de 2009, le Pays a souhaité s'orienter sur la sensibilisation à la réduction de l'utilisation des pesticides par les collectivités et le grand public, rejoignant ainsi la politique [« Terre Saine »](#) de l'ancienne région Poitou-Charentes. Parmi les actions mises en place :

- Sensibiliser les élus et les techniciens de collectivités à la dangerosité des pesticides pour l'environnement et la santé humaine (formations, conférences, ...)
- Aider et accompagner les communes pour leur permettre de s'affranchir des pesticides (formations, aides financières, accompagnement technique, ...)
- Sensibiliser le grand public sur les risques liés à l'utilisation des pesticides en proposant : animations au jardinage au naturel, conférence, diffusion de film, communication et financement d'un outil pédagogique pour les scolaires.

Aujourd'hui de meilleures connaissances et la prise de conscience au regard de l'évolution du contexte environnemental nous incite à reconsidérer la place de la santé environnementale dans nos modes et milieux de vie.

Quelle place pour la santé environnementale dans le Contrat Local de Santé ?

Dans le cadre du 1^{er} Contrat Local de Santé signé en 2015, la santé environnementale est englobée dans l'axe 3 « Devenir acteur de sa santé : éducation à la santé, prévention et action sur l'environnement en Ruffécois ».

Notre proposition est donc d'engager une démarche globale d'actions autour de la prévention et la promotion de la santé dans le cadre de la construction d'un nouvel axe « Santé Environnementale » à part entière dans le cadre du futur Contrat Local de Santé 2018-2022. Pour cela, nous souhaitons en particulier :

- Accentuer les actions liées aux pesticides auprès des élus, agents des communes et du grand public,
- Agir sur les risques émergents ou qui progressent en structurant notamment des démarches concertées du plan de lutte contre l'ambroisie
- Développer des actions autour des professionnels de la petite enfance
- Promouvoir et développer les études d'impact en santé (EIS)
- [...]